



Conférence publique de clôture. Sécuriser la liberté : gardien de la paix

par Patrick LACLÉMENCE
Professeur à l'Université de Technologie de Troyes

En juillet 1995, alors que la vie s'écoule lentement autour de l'Archange Saint-Michel, la ville plonge dans l'horreur. Une bombe vient d'exploser dans le R.E.R. à la station Saint-Michel¹. Après la tragédie, une longue période de « vigie pirate » allait être mise en place en France. Encore aujourd'hui, le traumatisme n'est pas refermé et les autorités maintiennent le plan de sécurisation. Forces militaires et civiles sont associées dans une lutte qui pourrait s'apparenter à la sauvegarde de notre liberté.

Évidemment, ce n'est pas en quelques lignes que nous synthétiserons la problématique de la violence et de l'insécurité mais le sujet mérite une réflexion en trois temps : sur les paradoxes de cette société, en essayant de reprendre l'évolution des actes d'agressions, sur les tensions de l'ennemi et les réponses apportées, avant de conclure sur le possible...

Les grands centres urbains, à l'image de notre quotidien, sont devenus des lieux de vie intenses et impersonnels à la fois. Ils engendrent une forme de socialisation occasionnelle. Les acteurs se bousculent, se croisent et s'arrêtent dans une cité qui souffre de l'indifférence et de l'identification à la victime. C'est sur ce « nomadisme urbain » que nos représentations se sont construites depuis quelques années. La ville apparaît de plus en plus souvent comme un lieu morcelé engendrant une fragmentation multiple : fragmentation géographique entre le centre, la périphérie et les zones nouvelles ; fragmentation économique entre les secteurs d'activité, la « cité » historique, les centres commerciaux et les ceintures d'habitations ; fragmentation sociale entre les habitants des différents quartiers ; fragmentation temporelle entre la vie du jour et les sites de nuit...

1. En juillet 1995, en mission de sécurisation dans le RER Saint Michel avec les effectifs de la Compagnie Républicaine de Sécurité 33 Reims, nous devons être les premiers à intervenir et organiser les secours.



Ces multiples segmentations sont de plus en plus visibles et s'expriment dans une société qui souffre en fait d'un mal : l'anonymat.

I. Vivre avec nos paradoxes²

A. Le paradoxe de violence

En quelques années, la sécurité est devenue une des pierres angulaires de l'architecture sociale. Tous les procédés sont bons pour se garantir. Pourtant, si les réponses changent, force est de constater que l'intensification du phénomène est soumise à la mobilité du monde. En quelques heures, les uns et les autres traversent la planète en tous sens. C'est à cette civilisation du mouvement que nous appartenons. Que ce soit dans les transports en commun ou ailleurs, la centrifugeuse moderne parsème tous azimuts les individus. Les explications des spécialistes fusent pour commenter les maux qui rongent une société qui paraît se morceler.

Et dans ce cadre une première question s'impose :

Y a-t-il progression ou s'agit-il d'une multiplication des formes d'actes ? C'est à partir de cette interrogation que l'on peut poser la problématique en reprenant le paradoxe de Tocqueville : « Plus un phénomène désagréable diminue, plus ce qu'il en reste devient insupportable ».

C'est peut-être là le débat dans nos Pays démocratiques ! Bien sûr ces actes sont inadmissibles, mais reconnaissons-le, ils viennent surgir dans une société humaine qui n'a jamais autant échangé, bougé, communiqué qu'aujourd'hui.

Et plus les actes sont exceptionnels, plus les effets sur la population en mouvement sont traumatisants.

B. Violence et délinquance : un amalgame

Dépassé le stade du sentiment d'insécurité, on envisage la dépendance sous un autre angle. Celui d'un processus d'identification des différentes formes d'agressions en comptabilisant le mal. On finit même par l'entreposer dans les fichiers.

Les chiffres annoncés tous les ans insensibilisent et hyper sensibilisent en même temps. Insensibilité d'une population qui exorcise son mal en le

2. Ces paradoxes ont été présentés pour la première fois, en 2003 dans : Patrick Laclémence, « La violence : parlons-en sans peur ! », 2003 juin, actes du colloque international de l'École Militaire « Réflexion sur la violence », dans le cadre de la 10^e promotion du Collège interarmées de défense et de la 52^e session du Centre des Hautes Études Militaires, École Militaire, 155 pages, pp. 87-122. Ils ont été repris par la suite dans diverses publications.

reconnaissant dans des fiches de stockage prévues à cet effet. Hypersensibilité lorsqu'elle s'effraie d'une année sur l'autre en confrontant les résultats. Or, il nous reste encore à discerner la violence de la délinquance. En effet, plus une société s'organise, plus les normes fixent les relations et les règles, et plus elle s'expose à des débordements. Partant de ce constat, le prix de l'harmonie par la normalisation conduit à faire progresser les taux de la délinquance, jetant un voile sur les mutations de la violence. Loin des catalogues et des commentaires en tous genres, la situation est étonnante et ambivalente : la société est préoccupée par une délinquance qu'elle s'efforce de traiter au quotidien en l'entreposant dans des fichiers.

Si les échelles et les statistiques restent des données comptables, la mise en place de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales, créé en janvier 2004, nous permettra sans doute « de donner une garantie scientifique aux statistiques de la délinquance »³. Il nous restera encore à appréhender les mutations des formes d'agressions avec la mise en place d'un « Observatoire des violences instrumentalisées »⁴.

Or, dans une ville, où chacun vit d'une manière semblable, toutes les agressions entraînent une identification générale de ceux qui peuvent les subir à l'identique. Au-delà de l'acteur de la violence, le regard de compassion se porte sur la victime. Que ce soit les passagers d'un bus, les voyageurs d'un train, les habitants d'un quartier, les parents d'élèves, les manifestants d'une foule violée, ils se sentent tous concernés en s'identifiant à celui qui subit. La peur finit même par être transmissible à tous. On appelle ce sentiment l'insécurité. Et si la violence traumatise, c'est la permanence sécuritaire qui est réclamée.

C. Paradoxe de la tolérance

Le troisième paradoxe se rapporte à ce concept revenu des États-Unis nous prônant la « tolérance zéro », évinçant la construction d'un « seuil de tolérance » fixé par l'ordre public⁵. La « Tolérance zéro » ! Quelle espérance pour une société qui n'autoriserait même plus son dépassement ?

Sans revenir sur notre histoire, la période révolutionnaire, le préfet Lépine et tous ceux qui ont contribué à faire que l'ordre public résolve l'apparente contradiction entre l'ordre et la liberté, ce concept de « tolérance zéro » nous ramène aux limites de nos libertés.

3. Jean-Marc Berlioz, Directeur de l'Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure (IHESI), devenu depuis janvier 2004, Institut National des Hautes Études en Sécurité, accueillant l'Observatoire National de la Délinquance et des réponses pénales.

4. Proposé depuis 1996 au ministère de la Sécurité Intérieure et développé sur la base du paradoxe de Tocqueville.

5. Nous envisagerons ce seuil au cours de la troisième partie.



Si la « force publique » restreint, elle est aussi définie comme « tout ce qui ne nuit pas à autrui ». C'est au nom de la défense des droits naturels et imprescriptibles de l'homme : liberté, propriété, sûreté, résistance à l'oppression que nous avons construit la notion d'ordre public. On prend bien soin de préciser que cette force est « instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée », ce qui vise, bien sûr, les politiques qui auraient tendance à oublier ce texte fondateur. Et, si l'État dispose de la force publique, Max Weber l'a bien définie en 1920 comme le monopole d'une « violence légitime » qui repose sur le consensus de la majorité des citoyens et qui a pour objectif de pérenniser l'Ordre Public.

Dans ce sens, et d'une manière générale, l'ordre dans la société est alors l'ensemble des conditions minimales essentielles à une vie sociale satisfaisante. La légalité et la responsabilité de la puissance publique sont les deux principes qui régissent cette notion de seuil de tolérance qui correspond à l'ordre public essentiel préservant la sécurité de tous les citoyens. Et c'est en terme de tolérance que nous animons la différence.⁶

Or, il y a sans doute une confusion que nous devons lever. Pouvons-nous pousser l'ordre jusqu'à la « tolérance zéro » ?

Certes, ce concept répond à l'angoisse d'une opinion publique très préoccupée. Or, ce sentiment évince de notre analyse l'équilibre entre la tolérance et l'inacceptable. On constatera par la suite qu'en « identifiant l'ennemi » par son *modus operandi*, on finit même par restreindre la notion d'ordre public à sa plus simple expression, combattre « l'ennemi ». Dans ce cadre, l'État n'est plus le garant d'un bien communautaire accepté, « l'ordre public » pour sécuriser la liberté, mais d'une tension basée sur les peurs.

En fait et pour faire simple, en reprenant l'exemple de la circulation routière, la régulation à une intersection est représentative de cette évolution. Géré autoritairement il y a quelques années par les feux tricolores, le rond-point circulaire s'est, peu à peu, imposé. Dans ce processus, l'automobiliste est tributaire du mouvement collectif pour s'engager. Basé sur l'autorégulation, il n'y plus véritablement d'ordre et de désordre, mais une notion de bassin de vie et de continuité d'activités. Il s'avère alors que la contrainte ne dépend pas d'une gestion dirigée mais de la régulation entre les participants au turnover. Évidemment, sans reprendre des exemples précis, qui n'a pas subi à un moment une intersection bloquée ou un refus de priorité ?

Dans ce flot permanent, la vie s'écoule au gré des uns et des autres, et demande de la part de chacun de nous la connaissance de l'intérêt général supérieur. On comprend alors que l'ordre public a gagné par l'adhésion de tous au système. Or, dans le mouvement, les perturbateurs n'ont aucune peine à s'infiltrer.

6. Jürgen Habermas, « L'intégration républicaine », Fayard, 1998.





II. Mutations et variations des « *modus operandi* »⁷

Ce constat nous amène à la phase deux pour comprendre la modification du lien social d'une société livrée au « libre-service ». Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, cinq étapes peuvent être proposées dans la cadence des mutations.

A. De la délinquance à la violence de frustrations

– *Malveillance « d'acquisition » (1945-1973)*

La première étape s'implante au cours de la période dite des « trente glorieuses »⁸. De 1945 à 1973, le monde et, en particulier les Pays industriels, connaissent une croissance exceptionnelle. Elle s'effectue à travers de profondes mutations socio-économiques qui exposent les pouvoirs publics à une délinquance qualifiée « d'acquisition », due à la libération des échanges et à la prospérité économique. Les vols sont alors plus importants que les violences. Délinquance dite aussi de « prospérité », elle ouvre une nouvelle ère, celle des délits liés à l'expansion et l'abondance. Les événements de mai 1968 en France servent de « passerelle » entre les deux époques : abondance et restriction.

– *Malveillance et violence « de frustration » (1973-1989)*

Au cours de la deuxième phase, en écho à la crise sociale, pendant plus de deux décennies, les autorités vont être confrontées à une délinquance dite de « frustration ». À partir des années 1973, les atteintes physiques augmentent dans les statistiques. Vols avec violences, coups et blessures, émeutes, progressent en écho à la crise. Et le changement se fait d'autant plus sentir dans l'évolution de la délinquance que la télévision couleur s'incruste dans tous les foyers. Le choc des images accumulées dépasse l'acte et un « sentiment d'insécurité » commence à poindre. Débuté avec le premier choc pétrolier de 1973, ce cycle se termine à la chute du mur de Berlin en 1989.

B. Globalisation : une frayeur à « *grand spectacle* »

– *Violence « d'opportunité » (1989-2001)*

Au-delà du symbole, la troisième époque s'ouvre en 1989 sur l'effondrement d'un mur Est/Ouest. L'effacement des frontières entraîne le monde dans le mouvement planétaire. De 1989 à 2001, les autorités sont confrontées à une violence dite « d'opportunité ». Les stratégies utilisées démontrent une nouvelle culture, celle de l'instantané et de l'anonymat. L'augmentation des flux et la mise

7. Réflexions présentées pour la première fois in Patrick Laclémence, « Hooligan : un mutant », *Cahiers de la sécurité*, n° 2 sur le thème : « La violence des mineurs à l'étranger », oct.-déc. 2007. pp. 25-37 et actualisées en 2010, in Patrick Laclémence, « Psychoses d'hier, stratégie du lendemain », *Revue de défense nationale* n° 735, déc. 2010, pp. 27-34.

8. Jean Fourastié, « Les trente glorieuses », éd. Fayard, 1979.



en place d'une véritable société de l'image permettront de transporter la terreur par « identification à la victime ».

– *Terrorisme « furtif » (2001-2008)*

Alors que les actions se radicalisent, le 11 septembre 2001 livre le monde à la psychose dans un Pays qui dépense le budget le plus important pour sa défense et sa sécurité. Celui que l'on qualifie de terroriste peut frapper en tout point de la terre. Le caractère transnational de la menace induit une dimension inédite, la mondialisation de la terreur. Ce mode opératoire, dit « furtif », effraie nos sociétés en « libre-service ». La méthode est bien rodée, ces pseudo-acteurs d'un moment profitent d'une société complexe et fragmentée pour la terroriser⁹.

C. Le « *global player* »¹⁰ : mondialisation des peurs

– *Terrorisme – « self identitaire » (depuis 2008)*

Après la globalisation et l'effacement des frontières qui occasionnent une prise de conscience pour la ronde affolante de la matière qui parcourt le globe, le bassin de vie s'ouvre à la relation virtuelle. Dans ce processus d'échanges, les flux d'influence et d'intérêts profitent de la mondialisation pour offrir la superposition des montages financiers et boursiers. Baptisé par les banquiers, « *global player* », le rythme s'accélère et soumet les États à un rééquilibre économique permanent. La conclusion de ce cycle nous entraîne dans une crise financière sans précédent. En 2008, face à l'effondrement de la finance mondiale, les pouvoirs publics soutiennent les économies de proximité. Obligés de racheter les dettes pour éviter la panique bancaire, les États se fragilisent au point d'être au bord de la rupture et de la faillite. On constate alors que les grands équilibres planétaires subissent la logique des échanges de profits. La grande criminalité en profite pour s'infiltrer. Cette période marque une étape cruciale, la dépendance des marchés internationaux aux flux financiers et aux crédateurs.

Dans ce processus, les réseaux offrent la vitesse du virtuel touchant les fondements même de l'État protecteur. La remise en cause de l'ordre mondial touche tous les Pays. Les mouvements du bassin méditerranéen s'inscrivent dans ces nouveaux rythmes de communication et inquiètent les démocraties. Internet, plates-formes d'échanges, sites identitaires, points *microbloging*, *trading* de haute fréquence ouvrent une nouvelle dimension humaine. La « toile » apporte ce support identitaire permettant le dédoublement entre le réel et le virtuel. Emerge

9. Patrick Laclémence, « Sûreté : l'Affaire de Tous », *revue de la Ligue de l'enseignement* – hors série n° 5 sur le thème « Autorité, Éducation, Sécurité », éditions de la Ligue de l'enseignement, avril 2002, pp. 93-97.

10. Patrick Laclémence, « Parole d'Hoplite : Gérons nos peurs et gardons nos libertés », *revue Inflexions*, n° 4 sur le thème « Mutations et Invariants », La Documentation française, oct. 2006, pp. 79-93.

alors peu à peu une « spiritualité d'action » basée sur l'éphémère histoire d'une « self identité »¹¹. L'époque est à la déstabilisation des États par une « forme identitaire » que Daesch proposera ensuite à tous les naufragés du temps et de l'espace. Ces « perdus de vue », à la recherche d'une histoire originelle, se « nourrissent » des discours les plus extrêmes pour se tracer une trajectoire personnelle. Le lien entre la « toile » et ce territoire hypothétique fournit à ces individus un support. « Auto-radicalisés », ils deviennent les acteurs hybrides entre délinquance et terrorisme pour un passage à l'acte aussi rapide, qu'imprévisible. Ils sont alors le produit d'une « offre identitaire » qui expose les États à une nouvelle forme de terreur basée sur le « self identitaire ». Nous savons où nous mènent ces représentations du monde¹². Or, comment relever le défi : protéger notre « vivre ensemble » ?

III. Sécurité globale : un défi de liberté

A. Sécurité globale : Une vision partagée

En réponse à ces mutations, le xx^e siècle se conclut sur un essai de coproduction de proximité pour la sécurité entre les institutions, les acteurs et la population. Or, avec le développement d'une civilisation de l'instant et du mouvement, les décideurs sont soumis à un nouveau bassin de vie de plus en plus intense. Si en quelques heures nous traversons la planète, que nos économies et industries se développent, ce ne peut être que sous la protection de modèles permanents d'assistance et de surveillance. De plus, la mondialisation des relations oblige à relever le défi des peurs.¹³ C'est ainsi que le Terrorisme, « furtif », puis « self identitaire », nous amène à penser pour le XXI^e siècle une stratégie de sécurité globale ! C'est à partir de ce constat sur la menace que des formations sont créées¹⁴ et qu'un triptyque opérationnel est proposé¹⁵ :

– *Urgence égalitaire* : bien évidemment, la mise en œuvre d'une politique de proximité est une des conditions à la reconquête sécuritaire. Toutefois, pour les

11. Patrick Laclémence, « Qui es-tu, d'où viens-tu ? », revue *Inflexions*, n° 24 sur le thème « Autorité en question : obéir-désobéir », la Documentation française, oct. 2013, pp. 45-55.

12. Serge Tchakhotine, *Le viol des foules, par la propagande politique*, Gallimard, 1952.

13. Patrick Laclémence, « Parole d'Hoplite : Gérons nos peurs et gardons nos libertés », *op. cit.*

14. Dès 2001, l'Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure (ministère de l'Intérieur) initie, avec l'Université de technologie de Troyes, un diplôme de deuxième cycle (Master), intitulé « Ingénierie et Management en Sécurité globale Appliquée », mis en place en 2002. Cette initiative devait réorienter le centre d'intérêt de l'Institut avec l'Université sur ce concept de sécurité globale.

15. Patrick Laclémence, « La violence : parlons-en sans peur ! », contribution publiée dans les actes d'un colloque intitulé « Réflexion sur la violence » et organisé à l'École

deux institutions étatiques, Police et Gendarmerie, la proximité ne peut être envisagée qu'après avoir fait reculer la violence dans la société. La collaboration et la réorganisation des secteurs de compétences permettront sans doute de répondre aux attentes en termes « d'urgence d'intervention ».

– *Proximité affective* : l'espoir d'une relation doit pourtant être évoqué dans le débat et les polices municipales sont les mieux placées pour relever le défi. À condition d'éviter le piège de la démagogie, nous pourrions donner une place plus importante aux représentants des collectivités territoriales en leur proposant une « proximité affective ». Basée sur le lien politique, cette approche place le maire au premier rang. Il est souvent celui que l'on connaît le mieux et que l'on interpelle le plus souvent sur le sujet de la sécurité. D'autre part, les services sociaux de ces institutions pourraient agir en concertation avec la police municipale.

– *Sûreté permanente* : concernant les sociétés de sécurité privées, la problématique est tout autre. Elles sont conduites par deux pôles de réflexions complémentaires, l'un basé sur les avancées en matière de technologies et l'autre, fondé sur l'offre et la demande sécuritaire. Si pour le premier, les différentes recherches et les mises en place de systèmes de protection technologiques nous permettent de restreindre les risques au sens large du terme (environnementaux, etc) ; le second est soumis à l'activité humaine et engendre des coûts financiers. La sécurité offerte en service privé est dominée par l'univers concurrentiel. De ce fait, il y a un certain paradoxe à assurer la sécurité en définissant le cadre économique. Et les nouvelles technologies ont pris une place prépondérante en assurant une offre globale de sûreté. Vidéosurveillances, systèmes d'alarme, drones, objets connectés, protègent 24 heures sur 24. Les industries de la sécurité relèvent le défi de la permanence.

B. Liberté et sécurité : une approche globale

Face à l'enjeu du « qui fait quoi », la responsabilité des gouvernements est de produire une offre qui se caractérise par des relations modernes où la société du risque se substitue à la société des risques¹⁶. Elle vise « la capacité d'assurer à une collectivité donnée et à ses membres, un niveau suffisant de prévention et de protection contre les risques et les menaces de toutes natures et de tous impacts, d'où qu'ils viennent, dans des conditions qui favorisent le développement sans rupture de la vie et des activités collectives et individuelles ?¹⁷ »

militaire, dans le cadre de la 10^e promotion du Collège interarmées de défense et de la 52^e session du Centre des Hautes Études Militaires, juin 2003, p. 87-122 ; *adde*, Jacques Lemaire et Patrick Laclémence, *Imaginer la sécurité globale*, coll. Espace de libertés, Ed. de l'Université de Bruxelles juin 2005, 215 p.

16. Ulrich Beck, *La société du risque – Sur la voie d'une autre modernité*, coll. Champs-Essais, Flammarion, 2008.

17. Définition proposée par l'INHESJ. Jean-Marc Berlioz en était alors le directeur.



La mise en place de la plateforme de l'Agence Nationale de la Recherche ANR sur la sécurité globale en 2005 à l'université de technologie de Troyes permet de mener un débat sur la « recherche action ». L'extension du domaine sécuritaire, la pluralité des « fournisseurs » et les moyens technologiques employés en continue évolution obligent les institutions et les administrations à s'adapter. Du changement de dénomination du Secrétariat Général de la Défense et Sécurité Nationale (SGDSN) auprès du 1^{er} ministre, intégrant la notion de sécurité en 2010, à l'évolution de l'Institut national des Hautes Études de Sécurité Intérieure (IHESI, création 1989) à sa dénomination actuelle en Institut National des Hautes Études de Sécurité et de Justice (INHESJ) auprès du Premier ministre et en résidence à l'École militaire, à l'évolution des différents centres de recherches de l'École des officiers de la Gendarmerie nationale et de l'École nationale supérieure de police, les institutions se préparent à faire face aux défis qui s'annoncent¹⁸.

C. Entre Continuité et permanence : protéger la décision

Après l'enjeu du « qui fait quoi », le deuxième défi de la sécurité globale consiste à préserver et maintenir la décision du praticien dans le bassin de vie. En effet, la mise en place de ce concept englobant se caractérise par un objectif : éviter la rupture ! Les apports des sciences de l'ingénieur nous offrent la notion de permanence et de continuité des activités. Bien sûr le concept de résilience, construit sur la tension entre l'expertise et la décision, propose l'analyse nécessaire au recul de décision, mais il ne doit pas masquer la rupture.

Or, si l'apport des technologies de la sécurité est indéniable, l'enjeu consiste aussi à préserver l'initiative humaine. En effet, anticiper la rupture, c'est décider face aux enjeux de la continuité !

On comprend alors qu'il y a un certain paradoxe entre les sciences de l'ingénieur qui ont pour objectif de maintenir les activités et les sciences humaines et sociales, caractérisées par la remise en cause et l'espace critique. L'anticipation de la menace est soumise à l'initiative du décideur. Elle est au centre d'une construction dynamique du « sens humain ». Dans ce cadre, face à des conjonctures parfois complexes, caractérisées par l'émergence simultanée de différents risques humains, organisationnels et technologiques difficilement hiérarchisables, il est primordial de préserver la décision.

D. L'État, gardien de la paix publique

Le dernier défi pour un État tel que le nôtre est de protéger ce lien communautaire connu sous le concept « d'ordre public ». Les trois théories avancées par

18. Au ministère de l'intérieur nous pourrions citer : le délégué ministériel aux industries de sécurité ; le délégué aux coopérations de sécurité, *etc.*





John Locke, Thomas Hobbes et Jean-Jacques Rousseau, quoique divergentes en certains points, renvoient à la même idée de cet État souverain auquel chaque individu a cédé une partie de sa liberté en acceptant de définir diverses règles de vie ensemble. Si on se place sur le secteur de la sécurité, l'État est tenu, en contrepartie d'assurer « l'ordre public » ! Ce « bien collectif » et « intérêt commun », s'est construit parfois sous tension de longue par/pour/avec le peuple français. Or, si les activités sécuritaires ne sont plus désormais entreprises par un acteur unique, mais par une multiplicité d'acteurs institutionnels et privés, plus que jamais la notion « d'ordre public » est importante dans la stratégie de sécurité. Bien entendu, ce bien communautaire est établi selon les époques et le niveau de tension entre acceptabilité et inacceptabilité.

L'État, gardien de paix publique, de l'« ordre public », est donc le garant de la tension que l'on peut définir sous ce concept de « sécuriser notre liberté ». Nous avons déjà évoqué le glissement qui pouvait nous amener à la « tolérance zéro ». Soumis aux peurs, le décideur finit par sécuriser « la liberté » sur la base d'ennemi ayant un mode opératoire. Si dans les armées, la notion d'observation de « l'ennemi » fait partie intégrante de la tactique opérationnelle, dans le cadre de l'ordre public, l'État reste le garant d'un lien communautaire accepté. Or, le fait de désigner « l'ennemi », notamment par son mode opératoire, entraîne les pouvoirs publics à fixer la réponse sur « l'acteur ».

Sans reprendre toutes les mutations, c'est avec le hooliganisme¹⁹, que les premiers glissements sont constatés. L'acteur de la violence est nommé par les formes d'agressions contre la société. À partir des années 1980, les premiers acteurs sont identifiés et les mesures de sécurité prises. Peu à peu, la surenchère s'installe entre les dispositifs mis en place et les tactiques de contournement. « L'ennemi public est attendu » et emploie des « *modus operandi* » de plus en plus sophistiqués. On assiste alors à un face à face direct entre l'ordre public et les méthodes d'agressions. Poussés par l'opinion publique, en interface à la vie politique, les pouvoirs publics fixent des priorités sécuritaires face au sentiment d'insécurité. Ce glissement est tout d'abord constaté après la tragédie du Heysel en 1985 en Angleterre. On désigne l'« ennemi public » à « combattre », coûte que coûte, y compris, et pour la première fois, sous la forme d'une suspicion généralisée. La vidéosurveillance se généralise par la suite dans la cité urbaine.

En France, il faut attendre les années 90 pour désigner « l'ennemi » par son « *modus operandi* ». Or, si le communautarisme maintient la réponse dans la proximité en Angleterre, en France, l'influence de l'État conditionne l'action publique. C'est ainsi que confrontés successivement au Hooliganisme, aux nébuleuses, aux « *black-blocs* », aux violences urbaines et aux « terroristes », les pouvoirs publics intègrent, peu à peu, la réflexion tactique dans la gestion de la réponse en identifiant « l'ennemi ». Quadrillages des secteurs, occupations des territoires, plans « Vigipirate », *etc*, l'ordre public répond à la tactique des modes opératoires identifiés.

19. Patrick Laclémence, « Hooligan : un mutant », préc.





Résultat, le « terrorisme » pousse les pouvoirs publics dans ces derniers retranchements avec l'état d'urgence proposant une coopération entre défense/sécurité. On ne peut être qu'interrogatif lorsque la notion « d'ordre public » propose de protéger la liberté en combattant « l'ennemi » !

Pour ne pas conclure, l'effet du battement d'ailes du papillon d'Edward Lorenz en 1972 n'a jamais été aussi surprenant qu'aujourd'hui ! Ce bouleversement mondial oblige les décideurs à mesurer les moindres contrecoups sur la planète. Pour la première fois depuis Galilée, nous prenons conscience que la terre est ronde. Popularisés sous le terme de mondialisation pour la communication et de globalisation pour l'intensité des flux migratoires, les nouveaux rythmes spatiaux/temporels de cadencement des échanges nous imposent la vitesse et la fluidité. Si nous ajoutons la nanotechnologie, la conséquence de cette reconstitution du bassin de vie se porte sur les trois dimensions : spatial/temporel/matériel²⁰.

Elles sont à la base même de notre architecture sociale et sociétale. La remise en cause est donc totale pour l'homme et son environnement, ainsi que pour les États et la planète. Nous pourrions ajouter à cela l'espérance de la perfection. La sélection par le génome humain et l'évolution numérique que l'on nomme intelligence artificielle, nous propose « l'homme nouveau » !

Ces deux paramètres suscitent les fantasmes et l'imagination et à croire à la perfection et à l'immortalité. Ce chemin nous éloigne de cet apprentissage de la critique de nous-mêmes que nous avons eu tant de mal à comprendre. Il nous entraîne loin du bien et du mal et finit par masquer notre mémoire collective. Or, l'homme reste soumis à son humanité !

À cette tension entre la mémoire de la violence et la compassion pour l'autre qui le porte à aider le plus faible d'entre nous. Et si la violence nous traumatise, c'est la victime que l'on voit le plus et qui s'inscrit dans ce devoir de mémoire. Elle a pour finalité de marquer le temps et de faire évoluer le cycle social. Dans ce processus, la remise en cause est permanente ! C'est à partir de cette interrogation que l'on peut explorer la piste de la conscience.

Nous sommes au « cœur » d'une réflexion qui place la fraternité au centre du débat. Et pour espérer retrouver les contours, la notion de justice resurgit pour la victime. Pour ne reprendre qu'une tragédie qui a marqué la mémoire de l'humanité : à l'issue de la seconde guerre mondiale, alors que l'on constate l'effroyable barbarie des camps de concentration, la communauté humaine juge les crimes perpétrés comme imprescriptibles et inscrits définitivement dans la mémoire de l'humanité !

Nous préserver de nous-mêmes reste sans doute le plus grand défi à relever.

20. Patrick Laclémence, « Sécurité globale et anticipation : regards croisés et supervision éthique » in Frédéric Debove et Olivier Renaudie (dir.), *Sécurité intérieure, les nouveaux défis*, Ed. Vuibert, juin 2013, pp. 21-32.

